

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du coeur

- Objectif 02 - Préserver le patrimoine culturel du coeur

Le coeur du parc se compose d'éléments matériels et immatériels qui fondent en partie son identité et son caractère. Initialement liés à l'agro-pastoralisme, ils témoignent de la présence des hommes depuis la préhistoire : sites de Faravel (néolithique supérieur), des Grands Fonds, du Serre de l'Homme (9 000 av. J.-C.) - (voir chapitre I.1.2).

Plus récemment, des vestiges de terrasses de culture et la présence de parcelles privées sur certaines zones d'altitude attestent une exploitation agricole passée significative. Les paysages ouverts sont souvent le résultat d'un important défrichement. Ils servaient jadis à l'élevage local et permettaient aux communes de vendre leurs ressources en herbe aux moutonniers venus de Provence. Les échanges culturels entre « alpins » et « provençaux » sont encore vivaces et s'illustrent notamment dans la vie de Gaspard de la Meije, initialement venu garder des moutons dans la vallée du Vénéon et qui est devenu guide-paysan.

C'est dans ce coeur de haute altitude qu'est né le métier de guide de haute montagne organisé par les sociétés alpines (Club alpin français, Société des touristes du Dauphiné...). Puis, pour faciliter la conquête des sommets, vinrent les bâtisseurs de refuges (Tuckett, Lemerrier et Sélé à Pelvoux, l'Aigle à La Grave, Adèle-Planchard à Villar-d'Arêne...), dont certains font partie du patrimoine culturel de l'alpinisme.

Ainsi, d'une culture basée sur les ressources herbagère et forestière, une partie de la communauté humaine du massif des Écrins est passée à une autre culture puisant sa substance dans la beauté des paysages et leur incitation à la conquête. Comme le pastoralisme, plus ancien, l'alpinisme est devenu un « pan » de la culture du massif.

Les campagnes géodésiques réalisées à des fins militaires ont également servi l'alpinisme et marqué le territoire (Capitaine Durand au sommet du Pelvoux, Helbronner et ses périples photographiques...). Des campagnes de ces découvreurs sont issus des abris sommaires (Balmes de François-Blanc à Pelvoux, cabornes de la Mariande à Saint-Christophe-en-Oisans, cabanes de Surette à La-Chapelle-en-Valgaudemar...).

Le parcours et la découverte des vallées du massif passent nécessairement par des cols dont certains sont devenus patrimoniaux (col du Clot des Cavales notamment). Le GR54 (tour de l'Oisans et des Écrins) est aujourd'hui un « monument » de la randonnée itinérante. D'autres passages pérennisent des légendes ancrées dans la mémoire collective (Pas d'Anna-Falque à Villar-d'Arêne, Saut du Laire à Orcières...). Enfin, au sein de ce territoire où l'âpreté du relief domine, les témoignages culturels religieux sont nombreux et reflètent des influences multiples (voir « Diagnostic », chapitre I.1.2.3).

Parmi ces éléments patrimoniaux, ceux relatifs à l'histoire de l'alpinisme et à l'archéologie tiennent une place particulière. Cette diversité patrimoniale se traduit par de multiples actions dont les principaux éléments sont présentés ci-après.

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du cœur

Mesures	Conditions et spécificités d'application dans le cœur	Qui fait quoi ?
1.1.3. Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et documents de planification	Les transmissions d'information doivent intégrer la dimension culturelle des sites historiques, afin de protéger la mémoire et l'esprit des lieux.	Rôles de l'EPPNE : collecte et mise en forme des connaissances. Contributions attendues des communes : respect et valorisation des sites. Principaux autres partenaires à mobiliser : services culturels et services des patrimoines des départements, DRAC...
1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériel et immatériel	Une attention particulière doit être portée à l'inventaire, la préservation et la transmission des éléments remarquables, notamment ceux liés à l'archéologie, l'agro-pastoralisme et l'histoire de l'alpinisme. Concernant la protection active des patrimoines, les interventions directes doivent être limitées au strict minimum fonctionnel et, s'il y a lieu, faire l'objet d'une étude d'insertion. La recherche archéologique doit être poursuivie.	Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour les partenaires. Pour sa part, l'établissement public du parc est pilote ou copilote des actions prioritaires - parmi lesquelles la protection des patrimoines - en lien étroit avec ses domaines de compétence
1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations	Les commémorations de faits marquants sont l'occasion de développer des actions pédagogiques destinées au respect du caractère et de la sensibilité des sites.	Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour les partenaires. Pour sa part, l'établissement public du parc est pilote ou copilote des actions prioritaires

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du coeur

et les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire		en lien étroit avec ses domaines de compétence. Il est également impliqué dans l'organisation d'évènements culturels marquants et fédérateurs.
1.3.3. Aider les jeunes à se constituer une « culture montagne »	La sensibilisation des jeunes aux patrimoines traditionnels pourra les aider à mesurer toute l'importance de cet héritage. Le coeur est par ailleurs un lieu privilégié d'initiation à la haute montagne et à ses valeurs.	<p>Rôle de l'EPPNE : intégration dans les projets pédagogiques.</p> <p>Contributions attendues des communes : appui aux initiatives locales.</p> <p>Principaux autres partenaires à mobiliser : Éducation nationale et associations locales.</p>
3.1.2. Conserver les éléments du patrimoine construit	Voir « Objectif 3 ».	Voir « Objectif 3 ».

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- **Mesure 2.1.c. Préserver l'espace dévolu à la pratique de l'alpinisme et respecter**

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du coeur

sa trajectoire historique

L'alpinisme ne se conçoit pas sans prise de risque. Haut lieu de l'alpinisme, le territoire du parc national des Écrins est de plus en plus confronté à une diversification des pratiques allant vers l'atténuation de cette prise de risque. Cette tendance se manifeste notamment par une demande croissante d'équipements de sécurité. Cette pratique sportive plus sécurisée exprime un nouveau rapport à la montagne et, de fait, modifie la représentation que l'on s'en fait en la banalisant. Aux yeux du grand public, les activités de montagne s'apparentent alors à des sports de milieux aménagés. À la différence des activités centrées sur la compétition ou pratiquées en terrain sécurisé, les activités de coeur de parc relèvent de la découverte d'un milieu préservé. Elles ne se veulent ni confrontation avec une nature aménagée, ni confrontation des hommes entre eux.

Entre l'établissement public du parc et les partenaires mobilisés, il est convenu que l'ouverture de voies en terrains d'aventure (généralement pour accéder à un sommet ou un col) se fait de manière à garantir la sécurité sans modifier l'environnement. Le matériel employé se résume le plus souvent à des ancrages amovibles (pitons et coinçeurs). L'adaptation de la pratique aux technologies nouvelles doit permettre de diminuer l'atteinte au milieu naturel, sans dénaturer l'intérêt sportif et historique des voies existantes.

Traitant également des conditions d'équipement, la convention relative à l'escalade et à l'alpinisme (voir mesure

7.2.c.) vise à :

- protéger les voies historiques ;
- contrôler et orienter l'ouverture de nouvelles voies via les moyens modernes, sous la houlette du comité de suivi ;
- sensibiliser les pratiquants et les guides de haute montagne à la protection des espaces d'aventure ;
- maintenir des zones exemptes d'infrastructure, propices au ressourcement et porteuses de valeurs d'engagement, d'autonomie et de responsabilité pour les générations futures.

Rôles de l'EPPNE : conventionnement avec les organismes représentant la pratique ; animation d'un comité de suivi, afin notamment de conseiller l'établissement public du parc sur la gestion de cette activité, particulièrement les demandes de nouveaux équipements.

Contribution attendue des communes : l'Association des élus du parc national est appelée à représenter les communes, en tant que signataire de la convention et membre du comité de suivi.

Principaux autres partenaires à mobiliser : signataires de la convention (FFCAM, FFME, MCO, Wilderness, compagnies des guides de haute montagne, ONF, et ministère chargé de la jeunesse et des sports).

• Mesure 2.2.c. Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude

Le parc national des Écrins héberge de nombreux sites archéologiques d'altitude qui témoignent d'une occupation humaine millénaire (9 000 av. J.-C.). Les campagnes de fouille du début des années 2000 et la découverte en 2010 de peintures rupestres d'altitude - fait unique, à ce jour, dans cette partie des Alpes françaises méridionales,

Objectif 2 Préserver le patrimoine culturel du coeur

- renforcent l'intérêt des scientifiques pour la recherche archéologique d'altitude et de haute altitude (zones de retrait glaciaire par exemple).

La découverte de sites archéologiques isolés - néanmoins très vulnérables à la dégradation - implique des actions préventives s'inscrivant dans une logique de discrétion, parmi lesquelles :

- une veille sur les sites les plus exposés ;
- l'absence de développement d'activités touristiques importantes spécifiquement dédiées à la découverte de ces patrimoines ;
- l'absence de référencement géographique dans les documents de communication et de promotion du territoire ;
- des actions pédagogiques incitant au respect de ces patrimoines uniques.

Rôles de l'EPPNE : veille stratégique ; mise en place d'actions pédagogiques et prévention de la sur-fréquentation des sites les plus vulnérables ; sécurisation des sites dégradés si nécessaire.

Contributions attendues des communes : implication dans la politique de prévention.

Page 101 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #1040

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2016-09-22 19:32